

### 3<sup>ÈME</sup> CHAPITRE

## UNE CRÉATION PARADOXALE :

### LA TIRERIE DU CLOS MORTIER (1825)

#### **I/ 1825 : CONSERVER L’AFFINAGE AU BOIS POUR DÉVELOPPER LA VALEUR AJOUTÉE**

##### 1°) Un choix réfléchi et raisonné

Que Jules Rozet maintienne l’affinage du fer à l’aide du charbon de bois ne peut être mis au compte d’une quelconque fidélité à des méthodes séculaires. Malgré les apparences, c’est une signification diamétralement opposée qu’il faut donner à ce comportement.

La meilleure démonstration en est offerte dans la lettre<sup>277</sup> qu’il écrit quelques années plus tard à ses confrères et amis, les Frères Jacquot, de Bienville. Il leur rappelle que, devant la baisse continue du prix du fer, tous les maîtres de forges de la région ont senti qu’ils devaient augmenter le volume de leur fabrication afin de diminuer la part de leurs frais généraux. Pour y parvenir, les confrères de la vallée de la Marne ont renoncé à l’emploi du charbon de bois dans la fabrication du fer commun. Ils ont donc construit des fours à puddler où ils ont utilisé du charbon minéral et obtenu un fer moins cher. Jules Rozet explique que, pour sa part, il a pris une voie tout à fait différente en renonçant non pas à l’utilisation du charbon de bois mais à la fabrication du fer commun.

Jules Rozet concède qu’en se mettant ainsi dans la situation de consommer davantage de charbon de bois à un moment où ce combustible manquait, il était conscient d’aller à contre courant. C’est que, contrairement à ses confrères, il n’avait pas pour objectif d’augmenter son volume de production mais de fabriquer et vendre un produit plus élaboré et plus cher de manière à supporter la dépense du charbon de bois. Ce produit était le fil de fer.

Pour ne laisser prise à aucune fausse interprétation, le maître de forges du Clos Mortier insiste sur le fait que ses décisions ont été le résultat d’une réflexion approfondie et d’investissements élevés. Il laisse entendre que les difficultés et obstacles n’ont pas manqué mais que le succès a finalement couronné son entreprise : « Sans doute vous me rendrez, messieurs, la justice de croire qu’avant de dépenser des sommes considérables, j’ai fait ce raisonnement si simple et d’autres encore ; vous serez disposés à croire en outre que l’expérience a confirmé ce raisonnement puisque j’y persiste après huit ans d’épreuves. »

---

<sup>277</sup> : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Jules Rozet aux Frères Jacquot, maîtres de forges à Bienville, 13 avril 1834.

## 2°) Les motifs du choix de Jules Rozet

Jules Rozet n'a pas laissé trace des observations et des réflexions qui l'ont conduit à ces conclusions. Mais sa correspondance permet de nous en faire une idée.

Dès 1823, il était averti par un de ses clients du nord de la France que les fers fabriqués à l'Anglaise se répandaient beaucoup et que, par leur prix et leur qualité, ils constituaient un danger pour ceux élaborés au charbon de bois et mis en forme au marteau. Un mois plus tard, il était invité par ce même client à baisser ses prix s'il voulait soutenir la concurrence des nouveaux établissements<sup>278</sup>. Trois ans plus tard, alors que le choix de Jules Rozet est déjà fait, l'Ingénieur des Mines de Haute-Marne prévoit que la baisse des prix amorcée en 1826 va se confirmer avec le développement des forges anglaises<sup>279</sup>.

Cependant Jules Rozet sait que les fers à l'Anglaise, présentés comme autant de menaces pour les forges haut-marnaises, ne sont pas eux aussi à l'abri de manœuvres commerciales : il est prévenu en 1826 par un confrère haut-marnais que les fers marchands sont l'objet de spéculations de la part des marchands de fer lyonnais qui seraient en mesure de s'attaquer aux puissants établissements ayant adopté le modèle anglais en France, comme St-Chamond, St-Etienne et Terrenoire<sup>280</sup>. L'année suivante, les Lyonnais font à nouveau parler d'eux. On dit qu'ils s'approvisionnent en fers de Bourgogne à 460 F, prix particulièrement bas puisque le cours de 480 F pratiqué à Paris est considéré comme inacceptable par les maîtres de forges de Champagne.

De tous ces faits, Jules Rozet va-t-il jusqu'à tirer la conclusion que l'introduction des procédés anglais n'est pas une garantie de succès commercial et que les incertitudes affectant les fers marchands communs sont une incitation à chercher refuge dans un produit métallurgique particulier ? En tout cas, c'est bien à cela qu'il arrive en s'orientant vers le fil de fer, d'autres confrères préférant la tôle<sup>281</sup>, deux types de produits dans lesquels la région voisine de Comté s'est déjà fait une spécialité<sup>282</sup>.

---

<sup>278</sup> : A.P.V.M., lettres de Vasseur, marchand de fer, à Jules Rozet, Arras le 6 octobre 1823 (répondu le 11 octobre), et Lille, le 11 novembre 1823.

<sup>279</sup> : Denis WORONOFF, « La politique des autorisations et la question du bois », art. cit., p. 70.

<sup>280</sup> : A.P.V.M., lettre de Mandonnet, Forges du Vieux Jeandheurs à Rozet, 23 Novembre 1826 : « « Les marchands de Lyon qui s'entendent très bien ont je crois eu l'intention à cette dernière (?) foire de déprécier les fers des nouvelles fabriques de St-Etienne, St-Chamond, Terrenoire et autres, ils ont fait fi sur ces fers et ont pris pour parer aux premiers besoins les fers martelés déjà fabriqués où devant l'être de suite. Les nouvelles usines seront engorgées pendant qu'ils écoulent leurs dernières acquisitions et avant la prochaine foire (1er février) ils auront déjà obtenu leur produit à très vil prix. Nantis de ces fers ils arriveront bien durs bien fiers à Chalons et les pauvres maîtres de forges de la Seine, de l'Aube, de la Til (sic) etc etc qui ne sont pas très forts comme vous avez pu le remarquer seront obligés de céder au sort et surtout à l'adresse et de se contenter du prix que la générosité de Lyonnais fixera. Je crois qu'ils peuvent compter ne pas vendre plus de 450, ce résultat me paraît d'autant plus probable que quelques maîtres de forges des moins bien placés pour se procurer un autre débouché que Lyon n'ont pu parvenir à vendre une seule barre, ces diables de Lyonnais s'étant probablement entendus vont les embarrasser et se réserver ainsi un puissant moyen pour précipiter la baisse quand ces malheureux auront sur les bras près de 6 mois de fabrication. ».

<sup>281</sup> : A cette époque, trois établissements au moins se spécialisent dans la fabrication de la tôle : les forges de Froncles, de Roches-sur-Rognon et de Pensey (A. D. Haute-Marne, 259 M 1 et 2).

<sup>282</sup> : Jean-François BELHOSTE, « Techniques et installations nouvelles (au XIXe siècle) », *La métallurgie comtoise (XVe-XIXe siècles)*, Cahiers du Patrimoine, 1994, p. 259.

On peut donc avancer que ce n'est nullement par esprit de fidélité au charbon de bois que Jules Rozet ne modifie pas ses installations du Clos Mortier. Preuve qu'il n'est pas prisonnier de ce combustible, il remplacera en 1833 les feux d'affinerie au charbon de bois par deux fours à puddler dans l'établissement de Vraincourt dont il est un des copropriétaires<sup>283</sup>. Au Clos Mortier, il choisit au contraire de délaissier un produit courant (le fer commun au charbon de bois) dont l'écoulement devient de plus en plus incertain et de lui préférer le fil de fer, produit de moins grande diffusion mais supérieur en valeur ajoutée. Comme on peut le constater sur le tableau suivant, établi d'après ses propres déclarations, le prix moyen du fil de fer est sensiblement supérieur à celui du fer en barres<sup>284</sup> :

<b>Prix comparé des produits industriels du Clos Mortier selon leur valeur ajoutée (1830)</b>	
Type de produit	Prix moyen à l'usine du millier métrique
Fonte	160 francs
Fer en barre	475 francs
Fer en fafiots* de tirerie	540 francs
Fil de fer	950 francs ** ( 650 francs ?)

*Note \* Fafiots : Terme local (utilisé en Haute-Marne et en Meuse) désignant le fer conditionné en vue du passage au martinet ou à la tirerie (A.P.V.M., 1°) Lettre de Deminuid Müel à Rozet, Forges de Commercy, 31 juillet 1830. 2°) Lettre de Muël-Doublat à Rozet, Abainville, 15 août 1830, N° 243). 3°) - Forges de Rachecourt, le 20 juin 1849, Lettre de C. Capitain à Guignot, Régisseur au Clos mortier. "Je vous retourne vos fafiots que nous avons passés en machine, ces pièces ont bien réussi, j'espère qu'elles passent bien à la filière. »*

*Note \*\* 950 francs : la lettre envoyée par Jules Rozet le 18 novembre 1830 comporte le chiffre de 950 pour le prix du fil de fer. Cependant, la lecture de la correspondance d'affaires de cette époque nous fait douter de la validité de cette valeur car on rencontre plutôt des chiffres de l'ordre de 630. Nous pensons donc qu'il y a une erreur, et que faute de renseignements plus précis, il faut lire 650 au lieu de 950.*

Fabriquer du fil de fer impose de conserver le charbon de bois comme combustible tout au long du processus d'élaboration de la fonte puis du fer. En effet, les hauts-fourneaux modernes au coke et les forges anglaises à la houille ne donnent pas à l'époque un fer tolérant le passage à la filière. Les meilleurs résultats sont toujours obtenus avec du fer affiné au charbon de bois car ce combustible est d'une grande pureté. C'est donc en connaissance de cause que Jules Rozet conserve ses feux d'affinage au charbon de bois pour alimenter sa filerie et qu'il se prépare à affronter le problème des approvisionnements en combustible végétal.

<sup>283</sup> : Pierre BEGUIGNOT, op. cit., p. 100.

<sup>284</sup> : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, réponse à l'enquête Direction générale des Ponts et chaussées et des mines, (Enquêtes et statistiques), Clos Mortier, exercice du 1er juillet 1829 au 30 juin 1830.